

Terre de l'homme

Après l'outrage indécent et irresponsable

SIORAC-en-PÉRIGORD



C'était le 8 mai 2019, Yannick Carcelès, actuel maire-adjoint, *alors conseiller municipal*, qui, pour tous ses collègues de l'équipe municipale mue par Didier Roques, eut l'honneur de dévoiler la plaque dédiée à Roland Andrieux, employé des chemins de fer, pupille de la nation, *son père, Adrien, invalide de la Grande Guerre, décéda à Siorac juste après l'Armistice de 1918*. Loin de son hameau natal de La Tute, Roland mourut en captivité, le 17/12/1941 au Stalag II E, à **Schwerin**, capitale du land de Mecklembourg en Poméranie-Occidentale.

Peu de temps après l'accomplissement collectif du devoir de mémoire qui honora l'équipe municipale, les élus furent courroucés de constater que le panneau mémoriel avait été volé.



Sabine Vergnolle, conseillère municipale, au piedroit du panneau mémoriel. Cette jeune élue de proximité fut présente lors de l'inauguration nominale du chemin. La benjamine des élèves, citoyenne sportive, domiciliée dans le proche voisinage, emprunte fréquemment ce chemin tant pour le devoir de mémoire que pour maintenir sa forme.

Didier Roques, choqué par cet outrage, spontanément, fit valider par les édiles, tout à fait d'accord, le principe qu'il fallait implanter un nouveau panneau.

Rappelons que la soustraction de la plaque mémorielle de l'ancien combattant, *propriété de la commune*, peut être considérée comme un vol puni de peine sévère définie par les articles 311 et 321 du code pénal.